



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 16 janvier 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Mathilde Maillard et consorts : « Vente sur DDP des immeubles préemptés : la Municipalité respecte-t-elle le cadre légal ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

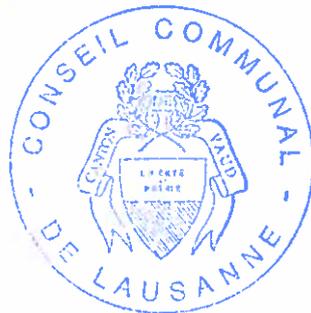
et adopte

la résolution de Mme Gaëlle Kovaliv, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne elle-même à charge la rénovation des biens immobiliers acquis par le droit lorsque cela est opportun. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize janvier deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :